

# Guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : préservons-les ensemble.  
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



COMMUNE DE  
**MARACON**





## Informations générales

### Préambule

Le tri des déchets est la responsabilité de tous et constitue un acte civique déterminant dans notre société de consommation.

Nous sommes conscients qu'il n'est pas toujours évident de s'y retrouver et cette brochure est là pour vous rappeler les points importants concernant la gestion des déchets. De plus, la double page centrale contient un tableau qui vous aidera à trier et savoir où déposer vos déchets.

La Municipalité, l'administration communale ainsi que l'employé communal et les auxiliaires présents à la déchetterie sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Nous vous remercions de faire un bon accueil aux collaborateurs qui se tiennent à votre disposition lors des horaires d'ouvertures de la déchetterie.

Les instructions de ce dépliant concernent exclusivement les ménages privés de la commune. Les entreprises doivent se conformer aux directives propres à leur exploitation.

La Municipalité

## Déchets incinérables



### Ramassage des déchets ménagers



Le ramassage des sacs poubelle taxés Vaud a lieu le jeudi matin dès 7h00, toutes les 2 semaines selon le calendrier communal (voir en page centrale).



Les containers privés doivent être dégagés de toute neige, avant le passage du camion.



## Sacs poubelle taxés Vaud

Les sacs poubelle taxés Vaud peuvent être acheté dans les commerces ou à l'Administration communale.



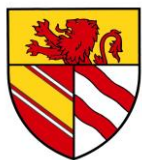
Contenance (litres)	Unités par rouleau	Prix du rouleau (CHF TTC)	Coût par sac (CHF TTC)
17	10	10.00	1.00
35	10	19.50	1.95
60	10	38.00	3.80
110	5	30.00	6.00

### Le sac ne doit contenir que des **matières incinérables non recyclables**

- ✓ Berlingots de lait ou de jus de fruits en carton plastifié
- ✓ Bouteilles vides de vinaigre ou d'huile
- ✓ Emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires tels qu'emballages de viande, de légumes, de biscuits
- ✓ Barquettes de conditionnement pour viandes, poisson, légumes
- ✓ Papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, cartons de pizza
- ✓ Serviettes et essuie-mains en papier
- ✓ Pots de yoghourt
- ✓ Couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques
- ✓ Produits d'hygiène tels que lingettes, brosse-à-dents, éponges, cotons-tiges
- ✓ Textiles et chaussures hors d'usage ou souillés
- ✓ Sacs d'aspirateurs, déchets de nettoyage, balayures
- ✓ Emballages de lessive, pots de crème et de cosmétiques
- ✓ Petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, d'ampoules à filament
- ✓ Éléments en caoutchouc, tuyaux de jardin
- ✓ Bâches et films plastiques utilisés pour les travaux et la peinture
- ✓ Déchets composites tels que les emballages, les objets composés de matières diverses indissociables, les emballages de chips et de bonbons
- ✓ Chips d'emballage et mousse de calage

Catégorie de déchets		Remarques
Incinérables	 <b>Ordures ménagères</b>	Porte à porte selon le calendrier communal. Collecte à la déchetterie dans les containers mis à disposition.
	 <b>Berlingots</b>	A mettre dans un sac poubelle taxé.
	 <b>Couches-culottes</b>	A mettre dans un sac poubelle taxé.
	 <b>Litière de chat</b>	A mettre dans un sac poubelle taxé.
	 <b>Déchets encombrants combustibles</b>	<b>Réservé aux déchets n'entrant pas dans un sac poubelle taxé de 60 litres ou mesurant de plus de 60 cm de long.</b>
Valorisables	 <b>PET</b>	Collecte à la déchetterie dans les points de vente. Uniquement les bouteilles non grasses portant le logo PET, écrasées et fermées.
	 <b>Appareils électriques ou électroniques</b>	Collecte à la déchetterie dans la benne mise à disposition. <b>A rapporter en priorité dans les points de vente.</b>
	 <b>Papier et carton</b>	Collecte à la déchetterie dans les containers mis à disposition. Vider et plier les cartons.
	 <b>Verre</b>	Collecte à la déchetterie dans les containers mis à disposition.
	 <b>Ferraille (objets métalliques)</b>	Collecte à la déchetterie dans la benne mise à disposition.
	 <b>Aluminium et fer blanc</b>	Collecte à la déchetterie dans la benne mise à disposition. <b>Les canettes en aluminium doivent être écrasées.</b>
	 <b>Bois</b>	Collecte à la déchetterie dans la benne mise à disposition. Vider et démonter les meubles et gros objets.
	 <b>Déchets inertes (petites quantités)</b>	Collecte à la déchetterie dans la benne mise à disposition. <b>Uniquement les petites quantités de matériaux de bricolage tels que porcelaine, briques, béton.</b>
	 <b>Déchets de jardin</b>	Collecte à la déchetterie.
	 <b>Déchets compostables ménagers</b>	Collecte à la déchetterie ou idéalement dans votre compost de jardin personnel.
	 <b>EPS (Polystyrène)</b>	Collecte à la déchetterie. Uniquement les EPS blancs ou légèrement tachés, gris, multicolore, XPS, Bacs blancs et gris et angles propres.
	 <b>Capsules</b>	Collecte à la déchetterie dans le container mis à disposition. Uniquement les capsules de café en aluminium type "Nespresso"





## CALENDRIER 2026

### Ramassage des ordures ménagères le jeudi matin dès 07h00

 <b>Calendrier 2026</b>							
Janvier	15	29		Février	12	26	
Mars	12	26		Avril	09	23	
Mai	07	21		Juin	04	18	
Juillet	02	16	30	Août	13	27	
Septembre	10	24		Octobre	08	22	
Novembre	05	19		Décembre	03	17	31



#### **Date supplémentaire 2025**

Le dernier ramassage des ordures ménagères aura lieu  
**le mercredi 31 décembre 2025.**

Nous vous rappelons que les containers privés doivent être dégagés de toute neige avant le passage du camion.





## Déchetterie

### Horaires d'ouverture

Horaire d'été (avril - octobre)

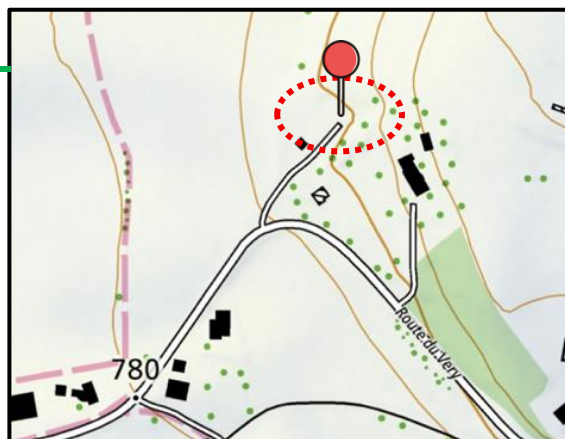
mercredi de 17h00 à 19h00  
samedi de 9h00 à 12h00

Horaire d'hiver (novembre - mars)

samedi de 9h00 à 12h00

### Adresse de la déchetterie

Route du Very 4  
1613 Maraçon



## Contacts et informations



Commune de Maraçon  
Route du Village 11  
1613 Maraçon



021 907 81 25



greffe@maracon.ch



La déchetterie est exclusivement réservée à la population de la Commune de Maraçon. De plus, l'Eco-Point de La Rogivue est strictement réservé aux habitants de La Rogivue.

Tout abus sera sanctionné, conformément au Règlement sur la gestion des déchets de la Commune de Maraçon.



		<b>Toner et cartouches d'encre pour imprimantes</b>	Collecte à la déchetterie. <b>A rapporter en priorité dans les points de vente.</b>
		<b>Textiles et chaussures</b>	Collecte à la déchetterie dans le container mis à disposition. Mettre les vêtements, souliers, draps, etc. en bon état dans un sac plastique fermé.
		<b>Flacons plastiques avec bouchon</b>	A ramener dans les grandes surfaces assurant la récupération ou à mettre dans un sac poubelle taxé.
<b>Spéciaux et autres (DSM)</b>		<b>Aérosols</b>	Collecte à la déchetterie.
		<b>Peintures</b>	Collecte à la déchetterie.
		<b>Médicaments</b>	Collecte à la déchetterie. <b>A rapporter en en priorité en pharmacie.</b>
		<b>Piles et accumulateurs</b>	Collecte à la déchetterie. Séparer les piles alcalines et les piles lithium (Li, Li-Ion). <b>A rapporter en priorité dans les points de vente.</b>
		<b>Batteries</b>	Collecte à la déchetterie. <b>A rapporter en priorité dans les points de vente.</b>
		<b>Tubes néon/LED et ampoules</b>	Collecte à la déchetterie. Ne pas les casser. <b>A rapporter en priorité dans les points de vente.</b>
		<b>Déchets spéciaux des ménages</b>	Collecte à la déchetterie.
		<b>Huiles minérales et végétales</b>	Collecte à la déchetterie dans les fûts mis à disposition.
		<b>Amiante</b>	Collecte à la déchetterie. Uniquement en petite quantité. <b>Veillez vous adresser au personnel de la déchetterie.</b>
<b>Autres</b>		<b>Ressourcerie</b>	A déposer au coin ressourcerie. <b>Les objets électroniques et électriques ne sont pas autorisés.</b>
		<b>Pain sec</b>	Collecte à la déchetterie. Le pain sec est à disposition des personnes qui le demandent en vue de nourrir leurs animaux.
<b>Exclus</b>		<b>Dépouilles d'animaux</b>	A déposer au Centre de collecte des déchets carnés, route de Bronjon 20, 1510 Moudon, 021 905 20 57.
		<b>Pneus</b>	A ramener aux distributeurs.
		<b>Déchets de matériaux de construction ou de démolition, débarras de maison</b>	Les déchets liés à l'obtention d'un permis de construire (suite à une enquête publique ou autorisation municipale) ou du débarras d'une maison doivent être éliminés par les propriétaires concernés.

## Déchets valorisables



### Ressourcerie (2e main)

Vous pouvez déposer à la ressourcerie tous les objets revalorisables (selon appréciation du personnel de la déchetterie).

- ✓ Petits meubles en bon état
- ✓ Vaisselle (si au moins 4 assiettes/verres identiques), casseroles, poêles, etc.
- ✓ Bibelots divers, vases, pots, cadres, etc.
- ✓ Outils de jardinage
- ✓ Boîtes solides et caisses (plastique dur, bois, fer)
- ✓ Vélos, skis, snowboard, articles de sport en bon état ou si petites réparations/service nécessaires
- ✓ Livres, jeux



**Les objets contenant de l'électronique ne peuvent pas être déposés à la ressourcerie pour des raisons de sécurité.**



### Flacons en plastique avec bouchons

A ramener dans les magasins assurant la récupération ou à mettre dans un sac poubelle taxé.



*Le recyclage des emballages plastiques avance à petits pas.*

*Nous ne sommes pas encore en mesure de proposer un système de collecte des plastiques autre que les sacs taxés.*

*Nous vous tiendrons informés dès qu'une solution acceptable sera trouvée.*



### Déchets compostables ménagers

La commune encourage chaque propriétaire à avoir un compost. Des informations relatives à votre compost personnel sont disponibles sur les liens suivants :



[https:// contribute.ch/je-trie/je-trie-les-dechets-de-cuisine](https://contribute.ch/je-trie/je-trie-les-dechets-de-cuisine)



<https://www.energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/compost>



## Papier et carton

Merci de vider et plier les cartons ainsi que veiller à ce qu'il ne reste pas d'emballages plastiques, de polystyrène ou autres déchets.



## EPS (Polystyrène)

Les EPS blancs ou légèrement tachés, gris, multicolores, XPS, bacs blancs et gris et angles propres sont récupérés à la déchetterie afin d'être recyclés par l'entreprise Swisspor.

## Déchets exclus



## Dépouilles d'animaux

A amener au Centre de collecte des déchets carnés, route de Bronjon 20, 1510 Moudon, 021 905 20 57.



## Pneus

Les anciens pneus doivent être ramenés aux distributeurs (garagistes).



## Véhicules hors d'usage

Les véhicules hors d'usage et leurs composants ne peuvent pas être éliminés à la déchetterie.



## Déchets de matériaux de construction ou de démolition, débarras de maison

Les déchets liés à l'obtention d'un permis de construire (suite à une enquête publique ou autorisation municipale) ou du débarras d'une maison doivent être éliminés par les propriétaires concernés par une benne à domicile, ou selon arrangement avec la commune.



## Déchets spontanément inflammables, explosifs ou radioactifs

Le dépôt des déchets spontanément inflammables, explosifs ou radioactifs est strictement interdit.



## Directives concernant la taxe forfaitaire

Afin de couvrir les coûts de la gestion des déchets et conformément au Règlement sur la gestion des déchets, la commune perçoit une taxe forfaitaire par adulte de plus de 18 ans.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur concernant la gestion des déchets, ainsi qu'à l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables MCH2, la Municipalité se voit dans l'obligation d'augmenter la taxe sur les déchets à compter du **01<sup>er</sup> janvier 2026** car les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets doivent être entièrement autofinancés par les taxes correspondantes.

Les nouveaux tarifs relatifs aux taxes déchets 2026 concernant les habitants de plus de 18 ans et les entreprises, édictés par la décision Municipale du 3 novembre 2025, sont consultables aux piliers publics ainsi que sur le site internet de la Commune.

### Allègement de la taxe

---

La taxe forfaitaire peut être allégée dans les cas suivants :

- En cas de naissance, lors de l'inscription au contrôle des habitants, le représentant légal peut retirer gracieusement 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque enfant.
- Dans la seconde et la troisième année, le représentant légal peut retrier annuellement au Contrôle des habitants 2 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque enfant.
- Les adultes au bénéfice d'une prestation complémentaire, du RI, de l'AI ou dans le besoin peuvent contacter le Centre social régional à Oron afin de trouver un arrangement.
- Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence peuvent acquérir auprès de la commune des rouleaux de sacs à prix réduit, sur présentation d'une attestation médicale ou du CMS.